



CC¹ Usse et Rhône – Réunion publique

Frangy, Jeudi 5 octobre 2023, 20h, Salle Jean XXIII

Nombre de participants : 33 personnes – Heure de fin : 22h20.

Compte-rendu de la réunion publique

Pour toute demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes Usse et Rhône au 04 50 56 15 30 ou accueil@cc-ur.fr.

Introduction de Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône. Il indique qu'il s'agit de trois mêmes réunions publiques à Seyssel, Frangy et Éloise. Ces réunions publiques ont été voulues pour être une présentation à mi-mandat mais aussi un moment d'échange avec la population.

Le déroulé de la présentation, ainsi que le présent compte-rendu est en ligne sur le site de la CC Usse et Rhône : www.usse-et-rhone.fr.

Les Vice-présidents intervenants :

- M. David BANANT, délégué à l'urbanisme,
- M. Patrick CHAPEL, délégué à l'administration générale et aux ressources humaines,
- M. André-Gilles CHATAGNAT, délégué au social, à l'enfance et à la jeunesse,
- M. Emmanuel GEORGES, délégué à l'environnement,
- M. Gérard LAMBERT, délégué au tourisme,
- M. Jean-Yves MÂCHARD, délégué aux mobilités et à la communication,
- M. Jean-Louis MAGNIN, délégué aux bâtiments et aux services techniques,
- M. Rémi PONCET, délégué à l'assainissement,
- Mme Sylvie TARAGON, déléguée aux finances,
- M. Christian VERMELLE, délégué au développement économique.

Paul RANNARD introduit la réunion publique en remerciant les personnes présentes et en rappelant les grandes lignes du mandat 2017-2020 et celles entreprises depuis 2020. Il passe

¹ CC : Communauté de Communes.

la parole aux Vice-présidents pour la présentation des actions entreprises concernant leurs délégations et des projets.

Échanges avec la population :

Paul RANNARD passe la parole à la salle pour des questions, remarques et observations.

Vous avez présenté le site administratif, que vont devenir les locaux de Frangy ?

Le centre Jean XXIII va être maintenu. Les bureaux étaient trop petits pour le service urbanisme, sont situés en contre-bas et deviennent vétustes. L'idée n'est pas de faire des châteaux mais d'avoir des conditions de travail décentes. Il n'y a pas, à ce stade, de réflexions pour leur utilisation future.

Merci pour cette réunion et c'est intéressant d'avoir un temps d'échange avec les élus. Sur les ordures ménagères, le tri sélectif a été étendu à l'ensemble des emballages. Avez-vous des chiffres sur le dépôt du tri depuis l'application de l'extension des consignes ?

Les premières tendances ne sont pas franchement significatives même si le bilan final sera connu en fin d'année. Les ordures ménagères sont encore très présentes et l'évolution n'est pas significative. Les gens doivent s'habituer et les défaillances de la collecte des ordures ménagères ces premiers mois de 2023 n'a pas aidé au lancement de l'extension des consignes de tri. Nous pouvons réduire le tonnage, par le compost (environ 5 %), les réductions de déchets sont aussi un geste citoyen. La CC Usse et Rhône propose des composteurs à prix très attractifs.

Pour réduire le tri des déchets verts, envisagez-vous la mise à disposition d'un service de broyage des végétaux pour les habitants ?

Cela n'a pas été envisagé car il faut faire voyager le broyeur, gérer son planning et son entretien. Sur l'organisation de la mutualisation, il n'y rien de mieux que la déchetterie. Nous avons la chance d'avoir trois déchetteries dans le territoire et les voyages des camions et des bennes sont mutualisés.

Que devient le broyage ?

Nous avons des contrats avec des prestataires qui font du compost avec, mais la CC Usse et Rhône ne le fait pas directement. Le compostage collectif se développe dans les immeubles en centre-bourg mais il faut qu'une personne dédiée s'en occupe en c'est ce qui peut parfois freiner. Le tri de verre n'est malheureusement encore pas totalement généralisé car environ 15 % du tonnage des ordures ménagères se compose de verre et c'est incompréhensible de nos jours.

Les containers aériens ou semi-enterrés en déploiement pourront-ils accueillir une tarification à l'usage, c'est-à-dire faire en sorte que les habitants soient impactés par leur tonnage d'ordures ménagères résiduels ? Quelle incitation financière pour mieux trier ?

C'est difficile car le fonctionnement est très différent entre Communautés de Communes, avec des systèmes de badges, que cela nécessite des systèmes de détection avec des coûts

élevés de fonctionnement. Le risque est de voir s'accroître les dépôts sauvages. Le système du porte à porte fonctionne bien en ville car les distances sont courtes mais pas en campagne et cela a une incidence sur les coûts.

Dans le cadre des mesures de compensations écologiques, comment fonctionne cette compensation d'un hectare artificialisé pour deux hectares compensés ?

La CC Usse et Rhône a recréé des zones humides, en achetant du terrain. L'aménagement se fait comme cela était le cas il y a trente ans, avec des mares par exemple. En allant faucher les prés humides, cela entretenait les zones humides et empêchait le bois de pousser. Aujourd'hui la forêt gagne du terrain, pompe l'eau et assèche les mares. Nous avons été aidés en ce sens par un écologue du territoire pour définir les endroits où enlever le bois, refaire des mares, entretenir les zones humides qui se remplissent tout doucement. Les bois sont également améliorés en replantant des espaces, hors des terres agricoles car les surfaces boisées avancent en France, elles ne reculent pas. Ces compensations ont été réalisées, validées et contrôlées.

Sur l'assainissement a été évoqué un chiffre de conformité des installations autonomes passant de 38 à 42 %. Au rythme de + 4 % d'augmentation, la conformité totale sera atteinte dans trente ans et cela interpelle. À quel rythme souhaitez-vous poursuivre ces mises en conformités ?

Au niveau national, les installations dans la CC Usse et Rhône sont au-dessus de la moyenne. La CC Usse et Rhône ne fait qu'inciter, elle ne peut contraindre. La non-conformité peut être mineure comme elle peut être majeure, avec des habitations sans systèmes d'assainissement des eaux usées.

Avez-vous des ordres de grandeurs ?

Des questionnaires ont été envoyés récemment. La CC Usse et Rhône a analysé les installations où des habitants vivent sans système d'assainissement. Les Maires nous aident à faire un travail de communication sur ce point.

Des zones d'activités sont encore développées. Les effectifs de la CC Usse et Rhône sont rapatriés sur la Semine. N'y a-t-il pas une certaine contradiction avec les enjeux de développement durable et de mobilité au quotidien ? Quelle est la proportion des personnes qui travaillent dans les zones d'activités et celles qui habitent bien plus loin ? Ce type de développement n'est-il pas un peu dépassé car cela fonctionne avec du 100 % voiture ?

Les zones d'activités doivent être développées dans des secteurs faciles d'accès et notamment la sortie d'autoroute avec un accès facilité aux bassins de vie de Genève, d'Annecy, de Lyon. Nous avons une chance sur la Semine d'avoir du terrain disponible, sans prendre un hectare de terrain agricole. L'agriculture et l'agro-alimentaire sont le premier employeur à Usse et Rhône et il est important de ne pas impacter les espaces agricoles dans nos aménagements. En outre, le plateau de la Semine n'est pas désert, car il comporte de nombreux logements dans les maisons de vie, une ligne de bus avec plusieurs allers et retours quotidiens. Beaucoup d'actifs travaillent en Suisse mais tous ne travailleront pas au-delà de la frontière dans l'avenir et c'est pour cela que l'emploi doit être maintenu dans le

territoire. Avec ces aménagements, la CC Usse et Rhône a permis d'en créer beaucoup. Où peut-on encore installer des usines à Frangy ? Nous avons des terrains disponibles sur la Semine. Un autre facteur important est que personne ne veut des zones d'activités près de chez soi. Sans doute faudra-t-il freiner un peu le développement et l'aménagement du territoire mais l'emploi est primordial. Les élus travaillent pour les générations à venir. Aujourd'hui, pour faire de l'écologie et du social, il faut faire de l'économie car les recettes fiscales sont issues de l'économie et c'est le rôle des ZAE² et des entreprises du territoire.

Il y a un décalage entre les nouveaux habitants qui travaillent en Suisse et les nouveaux emplois qui ne peuvent être pourvus par des gens habitant sur place car le coût du logement est trop élevé.

Il faut tout de même penser que les gens ne travaillent pas tous en Suisse et que les emplois ne se trouvent pas comme cela. Mieux vaut créer de l'emploi que pas assez. Les déplacements sont toutefois majoritaires en Suisse, c'est un fait. Il faut encourager le covoiturage car une personne dans une voiture n'est pas un modèle idéal.

Connaissez-vous le tracé du circuit de la véloroute dans Frangy ?

La véloroute en site propre s'arrête à l'entrée de Frangy, au niveau du rond-point ouest de la zone d'activités des Bonnets. La véloroute sera en partagée avec la voirie classique dans Frangy, pour des raisons de coût. La suite sera de faire une route partagée via la route du Tram. Le choix de s'arrêter au niveau du magasin Netto a été pris car il existe un projet de station-service à côté du parking de l'entrée ouest de la zone et que nous ne savions pas où passerait le tracé. Un tracé avait initialement été envisagé sous la voie rapide puis vers le collège mais cela pose deux problèmes, le premier est financier et le second est technique car la véloroute passerait sous la départementale.

Quand allez vous commencer les travaux du Castran prévu par la taxe GEMAPI³ ?

Un contrat de rivière a été signé avec le Département et l'Agence de l'Eau, en février 2023, pour lancer l'opération dans différents endroits de la CC Usse et Rhône dont le Fornant et le Castran. Grâce à cela, nous avons des financements pour réaliser des travaux sur le Castran, y compris le curage de l'ouvrage sous l'église et vers les Usse. Ces travaux sont menés par le Syr'Usse et aussi grâce aux subventions et la mairie de Frangy. Ils doivent débuter avant décembre 2024, donc courant d'année prochaine. Le travail du Fornant est aussi porté par le Syr'Usse, toutefois, les études sont longues à mener.

Pour la ZAE des Bonnets, qu'en est-il de la future station-service ?

Nous avons lancé un appel à projets pour ce site, qui sera géré par le biais d'un bail sur 30 ans, avec un cahier des charges précis. Le terrain restera la propriété de la CC Usse et Rhône et le lauréat prendra à sa charge les travaux de viabilisation.

² ZAE : Zone d'Activité Économique.

³ GEMAPI : Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Que va devenir l'ancien site de déchetterie ?

La CC Usse et Rhône ne possède pas le site de l'ancienne déchetterie, qui reste la propriété de la Commune de Frangy. Le site a été vidé et nettoyé, y compris dans la butte du dessous et rendu à la Commune de Frangy.

Allez-vous modifier le règlement des OAP⁴ 23 et 25 qui imposent la descente des véhicules du côté de la route du Tram ? Cela paraît difficile pour l'ancien hôtel Le Moderne et pour la future place centrale.

Les sorties sont effectivement route du Tram. Il s'agit respectivement de 29 et 30 logements, sans compter l'opération qui se fera sur le site de l'actuel EHPAD⁵. La concomitance est possible et il est possible de sortir par d'autres axes. Les OAP ont été aménagées en prévisions et ne seront pas modifiées. Concernant l'ancien hôtel *Le Moderne*, l'OAP sera analysée.

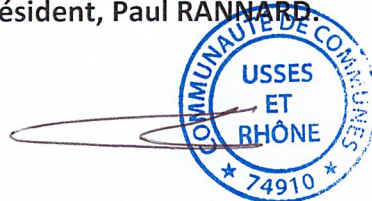
Concernant le futur gymnase, que va devenir la salle Claude Métendier ? Peut-on envisager un gardiennage ?

La salle Claude Métendier reste la propriété de la Commune de Frangy. Aujourd'hui la CC Usse et Rhône participe financièrement aux frais de fonctionnement, pour des raisons d'équilibre dans l'exercice de ses compétences, car elle est propriétaire du gymnase de Seyssel et de celui de la Semine. Il convient d'envisager les projets en tenant compte des frais de fonctionnement car la question n'est pas uniquement liée aux investissements. Des ajustements et des réparations sont à faire en effet mais le bâtiment est en fonctionnement, certes un peu âgé mais il demeure très fonctionnel. Il conviendra toutefois de donner des consignes d'utilisation aux futures associations. Par exemple, le gymnase de Seyssel n'est pas gardienné, c'est la Commune qui est en relation avec toutes les associations et cela fonctionne très bien, y compris avec le collège et la MFR⁶. Le planning est respecté et le gymnase qui date des années 90 est en état de fonctionnement.

Sans autres questions, le Président clôt la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Fait à Frangy, le 5 octobre 2023.

Le Président, Paul RANNARD



⁴ OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation.

⁵ EHPAD : Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes.

⁶ MFR : Maison Familiale Rurale.